



Conditions générales des ateliers et cours annuels 2018-2019

Inscriptions :

- L'inscription se fait en ligne sur notre site www.labulledair.ch ou en remplissant le formulaire disponible au secrétariat. **L'inscription est valable pour toute l'année scolaire.**
- Aucune inscription par téléphone ou par messagerie n'est possible.
- L'inscription ne se reconduit pas automatiquement d'une année à l'autre.
- Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année dans la mesure des places disponibles.
- L'inscription devient définitive dès réception du bulletin d'inscription par le secrétariat.
- Le secrétariat confirme toute réception d'inscription par email.
- Tout défaut de paiement peut entraîner l'annulation de l'inscription par la Bulle d'Air.
- L'enfant participe au même atelier toute l'année, afin de lui assurer une intégration harmonieuse et d'honorer sa place au sein de la dynamique du groupe.

Membres de l'association la Bulle d'Air

Par l'inscription d'un enfant à un atelier annuel, le ou les parent(s) de l'enfant acquière(nt) la qualité de membre(s) de l'association et peut(vent) participer à l'Assemblée Générale.

Modalités de paiement

- Le paiement des ateliers peut s'effectuer en une, deux ou trois fois et se précise sur le bulletin d'inscription.
- Les inscriptions après le 1^{er} janvier 2019 ne bénéficient pas d'un paiement échelonné.
- Les paiements échelonnés s'effectuent à 1 mois d'intervalle les uns des autres.
- Afin de limiter l'impact écologique et les coûts, nous privilégions l'envoi des factures et des BVR par email. Il est toutefois possible de recevoir, sur demande, une version papier de ces documents, moyennant un supplément de CHF 5.-

Tarifs des ateliers

- Les tarifs en vigueur figurent dans le programme ainsi que sur le site Internet. En cas d'inscription en cours d'année, le prix est dégressif, uniquement pour les cours et les ateliers annuels.
- Pour les inscriptions aux cycles de 4 ateliers et à la quinzaine, le plein tarif est dû.
- Les bébés, jusqu'à l'âge de 12 mois, sont accueillis gratuitement, s'ils accompagnent un frère ou une sœur.
- La participation d'un enfant accompagnant exceptionnellement un autre enfant à un atelier, doit être approuvée par l'animateur/trice, et sera facturée CHF 25.-

Réductions et rabais

- La Bulle d'Air a pour principale mission de rendre la musique accessible à tous les enfants. A cette fin, elle propose un soutien pour les familles à revenu modeste en prenant en charge jusqu'à 20 % de l'écolage. (voir conditions d'obtention des rabais)
- Pour bénéficier de ce rabais, une demande doit être adressée à la direction, au moyen du formulaire ad hoc, disponible sur notre site internet et au secrétariat, dans les vingt jours consécutifs à l'inscription. Toute demande parvenue en dehors de ce délai ou incomplète ne sera pas prise en compte et l'écolage sera dû dans son intégralité.
- 10 % sont accordés aux frères et sœurs d'un enfant déjà inscrit ou dès la deuxième inscription pour le même enfant.
- Les rabais ne sont pas cumulables.

Séance d'essai

- Une séance d'essai est possible tout au long de l'année, en fonction des places disponibles. Toute inscription définitive sera prioritaire à un essai.
- La séance d'essai doit faire obligatoirement l'objet d'une réservation et recevoir la confirmation du secrétariat.
- Les séances d'essais supplémentaires sont possibles en fonction des places disponibles, et coûtent 25.- francs.
- Aucune séance d'essai n'est possible pour les ateliers à la quinzaine ni pour les ateliers thématiques.

Condition de désistement

- Tout désistement doit être annoncé uniquement par écrit.
- Pour les ateliers « Graine de musicien » et « Musicien en herbe », ainsi que pour les élèves instrumentistes en première année, le désistement est possible tout au long de l'année. Les ateliers sont dus jusqu'à la date du désistement, majorés de CHF 100.- de frais administratifs.
- Pour les ateliers « Notes et créativité », « Le solfège j'adore », « Percussions africaines » et « Les p'tites Bulles de violon », « Percussions africaines » et les élèves instrumentistes dès la deuxième année :
 - Pour les désistements avant le 31 décembre 2018, les ateliers et les cours sont dûs jusqu'à la date du désistement, majorés de CHF 100.- de frais administratifs.
 - Pour les désistements à partir du 1^{er} janvier 2019, l'écolage annuel est dû intégralement.

Changement de situation

Tout changement de coordonnées (adresse électronique, téléphone, adresse privée, etc.) est à annoncer au secrétariat dans les plus brefs délais.

Participation de l'adulte accompagnant

La pédagogie de la Bulle d'Air s'inscrit dans une musique qui se partage entre les enfants et les adultes qui les accompagnent. A ce titre, elle encourage la présence régulière de ces derniers jusqu'à ce que les enfants aient au moins 4 ans, et même bien au-delà.



Enfant porteur de handicap

Afin que tout soit mis en place pour qu'il se sente bien, l'inscription d'un enfant avec un handicap se fait sur la base d'un entretien préalable des parents ou éducateurs référents avec la responsable pédagogique de la Bulle d'Air.

Absences

Toute absence d'un enfant – quel qu'en soit le motif – est à signaler au secrétariat avant l'atelier. Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence du participant, sauf sur présentation d'un certificat médical pour l'enfant justifiant une absence supérieure à 4 ateliers. Aucun remplacement de cours ou d'atelier manqué ne peut se faire dans un autre groupe.

Assurances

Les familles doivent attester que l'enfant est au bénéfice d'une assurance accident et d'une assurance Responsabilité Civile.

Annulation d'un atelier

La Bulle d'Air se réserve le droit d'annuler un atelier si le nombre minimum d'enfants (4) n'est pas atteint ou pour toute autre raison. En cas d'annulation d'un atelier, celui-ci sera remboursé dans sa totalité.

Vacances et jours fériés

Les ateliers annuels et cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires en vigueur dans les cantons respectifs de Genève ou de Vaud, ni pendant les jours fériés officiels (Jeûne genevois ou Jeûne fédéral, 1er mai, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte).

Calendrier des vacances pour les cours et ateliers du canton de Genève:

Début des ateliers/cours :	10 septembre 2018*
Vacances d'octobre:	du 22 au 28 octobre 2018
Vacances de Noël :	du 17 décembre 2018 au 6 janvier 2019*
Vacances de février	du 18 au 24 février 2019
Vacances de Pâques :	du 15 au 28 avril 2019*
Fin des ateliers/cours :	16 juin 2019

Les cours et les ateliers n'ont pas lieu les 1^{er}, 30 mai 2019 (ascension) et 10 juin (Pentecôte).
***Attention, les vacances de la Bulle d'Air commencent avant les vacances scolaires.**

Calendrier des vacances pour les ateliers du canton de Vaud :

Début des ateliers/cours :	10 septembre 2018*
Vacances d'octobre:	du 15 au 28 octobre 2018
Vacances de Noël :	du 17 décembre 2018 au 6 janvier 2019*
Vacances de février	du 25 février au 3 mars 2019
Vacances de Pâques :	du 15 au 28 avril 2019*
Fin des ateliers/cours :	28 juin 2019*

Les cours et les ateliers n'auront pas lieu les 30 et 31 mai 2019 (ascension) et 10 juin (Pentecôte).
***Attention, les vacances de la Bulle d'Air commencent avant les vacances scolaires.**